

## L'éolien dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2023-2035

Après la programmation pluriannuelle de l'énergie 2020-2028 de Madame Borne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041814432>, la **PPE 2023-2035** doit être définie début 2025, couplée à une actualisation de la **SNBC** (Stratégie nationale bas carbone) et à une **SDMP** (Stratégie de développement de la mobilité propre).

### 1er étonnement :

En amont de ces trois programmations, censé les chapeauter, il existe un **PNACC** (Plan national d'adaptation au changement climatique), sur lequel le public est spécifiquement consulté jusqu'au 27 décembre <https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/>

A lecture des projets cependant on ne discerne pas de cohérence ni de subordination entre ces différentes programmations.

### 2ème étonnement :

L'article L 100-1-A du Code de l'Energie prévoit que la PPE passe par une Loi. Or tout donne à penser que le ministère veut la faire passer par un simple décret, après une vague consultation du public qui a commencé début novembre.

Ainsi, le pouvoir réglementaire se substituerait à la représentation nationale, comme en 2020 où cela avait été justifié par l'épidémie du Covid, mais cette fois sans la moindre justification.

### 3ème étonnement :

Les objectifs de consommation finale d'énergie (mix total) pour 2030 puis 2035 sont flous, tantôt 1243 TWh tantôt 1381 TWh.

Des niveaux irréalistes de toutes les façons (2022 : 1556 TWh).

Pire : ils ne sont pas répartis par secteurs (bâtiment, transports, industrie, agriculture), pas même en fourchettes : est-ce cela une programmation ?

### 4ème étonnement :

Le projet de PPE prévoit une électrification intense des usages de l'énergie, faisant passer la production d'électricité de 500 TWh en 2023 dont 29% d'EnR à 600 TWh en 2030 dont 38% d'EnR puis à 700 TWh en 2035 dont 44% d'EnR.

Mais le projet de PPE n'a aucune composante économique, et ne fournit pas au public une donnée essentielle : les coûts complets de production de chaque source.

### 5ème étonnement :

Le projet de PPE ne prend pas en compte l'intermittence de la production éolienne et photovoltaïque, le stockage de l'électricité n'est qu'à peine augmenté, la flexibilité de la consommation n'est pas étudiée. Le programme est donc totalement irréaliste, les questions centrales ne sont même pas abordées.

### **Les objectifs de l'éolien terrestre**

Le projet de PPE prévoit un quasi doublement, passant le capacitaire installé de 23 GW en 2023 à 40 voire 45 GW en 2035.

Le projet de PPE ne respecte pas la parole donnée en 2022 à Belfort par le Président de la République <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/repandre-en-main-notre-destin-energetique> de limiter le parc éolien terrestre français à 37 GW en 2050.

Le ministère veut engager 1,5 GW par an en oubliant de prendre en compte les projets déjà autorisés, ceux qui seront construits avant 2027 et qui représentent **13 GW**. Le ministère cache ces 13 GW au fond de son site internet <https://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr/tableau-de-bord-eolien-deuxieme-trimestre-2024-0>

L'impact de cette implantation de machines industrielles sur les territoires ruraux agricoles ou naturels n'est pas mesuré. Quelles superficies sont nécessaires, combien de riverains sont impactés ?

### Les objectifs de l'éolien terrestre

Le projet de PPE prévoit l'érection d'une trentaine de centrales flottantes gigantesques (500 MW pièce) au large de nos côtes, en plus de celles déjà exploitées ou en cours de construction, pour une puissance installée totale de 18 GW en 2035, 26 GW en 2040, 45 GW en 2050.

Appel d'offres	Date prévisionnelle d'attribution	Puissance	Localisation	Puissance cumulée éolien en mer
AO7	2025	1,2 GW	Sud-Atlantique	6,6 GW
AO8	2025	1,5 GW	Centre-Manche	8,1 GW
AO9	Fin 2025	2,7 GW	Bretagne-Sud (0,5 GW) Méditerranée (2x0,5 GW) Sud-Atlantique (1,2 GW)	10,8 GW
AO10	Fin 2026	Au moins 8 GW	Multi-façades	Au moins 18 GW en service en 2035
AO11 et plus	2030-2031	Selon AO10*	Multi-façades	Au moins 26 GW en service en 2040 45 GW en service en 2050

\* pour atteindre au moins 26 GW cumulés